
Vers le système financier de demain

Remarques introductives, conférence de la BNS du 8 avril 2024

Thomas J. Jordan*

Président de la Direction générale

Banque nationale suisse

Zurich, le 8 avril 2024

© Banque nationale suisse (exposé donné en anglais)

* L'intervenant remercie Philipp Haene de sa précieuse contribution à l'élaboration de ce texte. Il exprime également sa gratitude à Benjamin Müller, Alexander Perruchoud, Fabio Sonderer, Andreas Wehrli et Tanja Zehnder pour leurs commentaires pertinents, ainsi qu'aux services linguistiques de la BNS.

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à notre conférence, qui a pour objectif de poser les jalons du système financier de demain. Merci à toutes et à tous de prendre le temps de vous associer à notre démarche.

Le système financier est en rapide évolution. De nombreuses banques centrales cherchent à exploiter le potentiel des nouvelles technologies tout en préservant la stabilité monétaire et financière.

Nous avons récemment lancé la troisième phase du projet Helvetia, qui consiste à émettre, à titre pilote, un franc numérique destiné aux établissements financiers. À l'échelle internationale, nous sommes les premiers à fournir de la monnaie de banque centrale sous forme tokenisée sur une infrastructure des marchés financiers tierce réglementée. Une seule et même plate-forme regroupe sous forme tokenisée deux éléments essentiels de la finance: d'une part les actifs faisant l'objet de la transaction, et d'autre part les fonds permettant de la régler. Helvetia III pourrait ainsi ouvrir la voie à des règlements plus sûrs et plus efficaces.

J'aimerais aujourd'hui partager avec vous les premières conclusions de nos travaux, ainsi que quelques réflexions quant au rôle que les banques centrales seront appelées à jouer dans le système monétaire futur. Je m'attacherai à montrer que la monnaie de banque centrale doit garder sa fonction essentielle dans le règlement des transactions financières, quelle que soit la technologie utilisée, et j'indiquerai de quelle manière cet objectif peut être atteint au sein d'un écosystème financier tokenisé.

La monnaie de banque centrale et le système monétaire

Commençons par examiner notre système monétaire actuel. Il existe deux principales formes de monnaie en circulation: la monnaie de banque centrale et la monnaie de banque commerciale.

La monnaie de banque centrale constitue le point d'ancrage du système monétaire. Les établissements financiers y ont accès par les avoirs à vue qu'ils détiennent à la banque centrale, et le grand public, par les billets de banque. La monnaie de banque centrale ne comporte aucun risque de crédit. La confiance dont elle jouit tient au fait que la banque centrale s'engage à assurer la stabilité des prix par une politique monétaire solide.

De son côté, la monnaie de banque commerciale est mise à la disposition de la clientèle par l'intermédiaire des dépôts bancaires. La confiance dont elle jouit repose sur des outils institutionnels tels que la réglementation bancaire, la garantie des dépôts et surtout le droit de la clientèle des banques commerciales de transférer ses fonds d'un établissement à un autre, ou de les retirer sous forme d'espèces.

Dans le système monétaire actuel, la monnaie de banque centrale et la monnaie de banque commerciale coexistent et se complètent l'une l'autre. Lorsque les entreprises et les ménages effectuent des paiements électroniques, ils utilisent la monnaie de banque commerciale.

Cependant, le règlement de ces paiements se fait par des transferts de monnaie de banque centrale entre établissements bancaires via leurs dépôts à vue, lesquels figurent au bilan d'une banque centrale. La convertibilité stricte de la monnaie de banque commerciale en monnaie de banque centrale assure que ces deux types de monnaie peuvent être utilisés de manière interchangeable. Un franc suisse est un franc suisse, qu'il soit émis par la banque centrale ou issu d'une banque commerciale. La valeur de la monnaie de banque commerciale est donc ancrée dans la monnaie de banque centrale, ce qui assure l'unicité de la monnaie.

Les systèmes de paiement des banques centrales permettent de régler des opérations en monnaie de banque centrale. En Suisse, le système utilisé est le SIC. L'an dernier, il a permis de régler chaque jour en moyenne quelque 4 millions de transactions, pour un montant total de plus de 220 milliards de francs. Le recours à la monnaie de banque centrale dans un système de paiement élimine le risque de crédit et réduit autant que possible le risque de liquidité, concourant ainsi à la stabilité financière.

Pour résumer, il est essentiel que les banques centrales veillent à ce que la monnaie qu'elles émettent demeure le point d'ancrage du système monétaire, quelles que soient les innovations technologiques à venir.

Règlement d'opérations portant sur des actifs tokenisés et émission par la BNS d'une MNBC de gros à titre pilote

S'il est une innovation technologique prometteuse qui prend actuellement de l'ampleur, c'est bien la tokenisation d'actifs financiers. Il s'agit d'un procédé consistant à représenter numériquement lesdits actifs dans un registre distribué, c'est-à-dire dans un système où les données sont simultanément enregistrées et partagées à travers un réseau informatique. Une telle tokenisation doit permettre de rendre l'infrastructure des marchés financiers plus sûre, plus efficace et plus transparente pour le transfert d'actifs en temps réel.

Pour ce qui est de la tokenisation dans le système financier réglementé, la place économique suisse fait figure de pionnière. Durant les trois derniers mois, environ 2,5% des obligations libellées en francs ont ainsi été émises sous forme tokenisée.

Pour la BNS, la question est la suivante: comment les opérations portant sur des actifs tokenisés peuvent-elles être réglées en monnaie de banque centrale? L'une des possibilités consiste à permettre aux établissements financiers d'accéder à la monnaie de banque centrale sous une forme tokenisée, souvent nommée monnaie numérique de banque centrale (MNBC) de gros. C'est cette possibilité que nous étudions actuellement dans le cadre de la troisième phase du projet Helvetia, lancée en décembre 2023, avec l'émission à titre pilote d'une MNBC de gros en francs. Il s'agit d'une première: le règlement, en monnaie de banque centrale tokenisée, d'opérations portant sur des actifs tokenisés peut ainsi s'effectuer sur la plate-forme tierce où ces actifs sont détenus. Cette approche vise à tirer pleinement parti des avantages de la tokenisation.

Les banques impliquées disposent ainsi d'un franc numérique de gros pour régler, sur SIX Digital Exchange (SDX), des opérations portant sur des obligations tokenisées. SDX est une plate-forme réglementée destinée au négoce d'actifs numériques et au règlement des opérations correspondantes. L'émission d'obligations par les cantons de Bâle-Ville et de Zurich ainsi que par les villes de Lugano et de Saint-Gall a ainsi été réglée en MNBC de gros, dans le cadre de la phase III du projet. La BNS étudie également des possibilités d'utiliser une MNBC de gros en francs pour régler des opérations de politique monétaire telles que des pensions de titres ou l'émission de Bons de la BNS.

S'il est prématuré de tirer des conclusions de cette phase du projet, permettez-moi de partager quelques enseignements préliminaires.

Helvetia III démontre qu'une MNBC de gros permet effectivement de conserver, dans un univers tokenisé, les avantages d'un règlement en monnaie de banque centrale. Émis sur une plate-forme tierce, un franc numérique de gros peut servir à régler, de manière sûre et efficace, des opérations portant sur des actifs tokenisés. Tant sur le plan économique que juridique, la MNBC de gros émise à titre pilote dans Helvetia III correspond aux avoirs à vue qui figurent à notre bilan. La phase III montre également que les banques, les fournisseurs d'infrastructures et la BNS sont en mesure d'intégrer un tel franc numérique de gros à leurs processus internes. Des moyens techniques et des dispositions contractuelles permettent en outre à la BNS de garder la maîtrise de l'émission de sa MNBC de gros sur SDX.

Bien que ces résultats soient encourageants, des questions importantes restent ouvertes:

- Premièrement, quand les banques centrales doivent-elles se mettre à jouer un rôle dans le règlement d'opérations portant sur des actifs tokenisés? Devons-nous prendre les devants en fournissant une monnaie de banque centrale au format numérique, ou devons-nous attendre de voir si ce phénomène gagne en importance avant d'agir?
- Deuxièmement, la MNBC de gros est-elle le meilleur moyen de régler en monnaie de banque centrale des opérations portant sur des actifs tokenisés? En Suisse, d'autres solutions sont envisageables, comme raccorder la plate-forme pour les actifs tokenisés au système de paiement actuel (système SIC), ou recourir à un jeton émis par le secteur privé qui serait protégé conformément au droit de la faillite et couvert par des avoirs à vue à la BNS. Nous sommes en train d'évaluer ces options. Il est important que nous puissions en saisir les avantages et les inconvénients.
- Troisièmement, comment concevoir la MNBC de gros? Certains paramètres clés requerraient une réponse de notre part. Il s'agirait notamment de déterminer si un tel franc numérique de gros pourrait être détenu plus d'une journée, comment il serait rémunéré et quels établissements financiers y auraient accès. Dans les cas d'utilisation transfrontières, il pourrait s'avérer particulièrement pertinent d'ouvrir notamment l'accès à des établissements non résidents.
- Enfin, le fait d'émettre de la monnaie de banque centrale sur une plate-forme tierce soulève des questions: quels critères une telle plate-forme devra-t-elle remplir pour pouvoir utiliser

une MNBC comme actif de règlement? Et comment la gouvernance devrait-elle être adaptée pour permettre un contrôle par la banque centrale?

Ces points doivent être clarifiés avant que nous puissions prendre une décision sur l'éventuelle mise en place d'une MNBC de gros en francs.

Paiements instantanés et MNBC de détail

Jusqu'ici, mes remarques ont porté sur le rôle de la monnaie de banque centrale pour le règlement d'opérations de gros. Cependant, l'évolution technologique influe également sur les paiements électroniques de détail effectués par la population et par les entreprises. Comme je l'ai expliqué, le règlement de ces paiements se traduit par des transferts de fonds entre banques commerciales. Or ces transferts sont effectués en monnaie de banque centrale, ce qui souligne le rôle prépondérant de cette dernière en tant que point d'ancrage.

Dans cette optique, la BNS a optimisé son système de paiement afin de renforcer le rôle de la monnaie de banque centrale pour les paiements de détail. En novembre dernier, nous avons mis en service une nouvelle version de notre système SIC, qui améliore substantiellement l'exécution des paiements. À l'avenir, la population et les entreprises pourront effectuer en quelques secondes des paiements mutuels de compte à compte 24 heures sur 24. D'ici la fin de l'été, au moins 50 banques représentant 98% des paiements de détail en Suisse seront en mesure de réceptionner et traiter les paiements instantanés. Cela jettera les bases pour une concurrence entre différents moyens de paiements et pour des innovations telles que les paiements programmables.

Certaines banques centrales examinent aussi la possibilité d'émettre des espèces au format numérique comme moyen de paiement de détail. Pour ce qui est de la Suisse, la BNS estime qu'une telle MNBC «de détail», c'est-à-dire ouverte à la population, n'est actuellement pas nécessaire. Les particuliers et les entreprises ont déjà accès à un large éventail de moyens de paiement efficaces et innovants proposés par le secteur privé. Une MNBC de détail pourrait fondamentalement affecter le système monétaire actuel et le rôle joué par les banques centrales et par les banques commerciales. Cela aurait de lourdes conséquences pour le système financier. Dans le cas de la Suisse, une MNBC de détail présente donc actuellement plus de risques que d'avantages potentiels.

Conclusion

Mesdames et Messieurs, l'évolution technologique est en train de remodeler le système monétaire. Quelle que soit la technologie utilisée, la monnaie de banque centrale doit demeurer le point d'ancrage de notre système monétaire et servir d'actif de règlement sûr et efficace pour les paiements entre établissements financiers.

Pour y parvenir, les banques centrales doivent s'assurer que la monnaie de banque centrale et les systèmes de paiement reflètent les avancées technologiques. Deux exemples concrets en sont l'illustration: la MNBC de gros en francs émise à titre pilote dans le cadre d'Helvetia III,

et les paiements instantanés qui sont en passe d'être introduits grâce à une nouvelle version du système SIC.

Je me réjouis d'examiner plus en détail ces sujets importants et d'entendre votre point de vue lors de notre table ronde. Nous avons aujourd'hui parmi nous quatre spécialistes renommés issus de banques centrales ou d'institutions multilatérales, qui ont bien voulu faire part de leurs vues sur l'avenir du système monétaire.

J'aimerais saisir cette occasion pour les remercier de leur présence aujourd'hui à Zurich.

Je cède la parole à Antoine Martin, membre de la Direction générale de la BNS, qui va faire les présentations.

Merci de votre attention.